

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 novembre 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme MASLOUHI

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme MODDE (pouvoir M. MASSON) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. MILLOT) - M. BORDAT (pouvoir Mme BERNARD) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. MAGLICA - M. BEKHTAOUI

OBJET

DE LA DELIBERATION

Opération « Ecocité Jardin des maraîchers » - Relocalisation de l'espace autogéré des tanneries - Réhabilitation partielle d'un bâtiment - Modification du programme et du montant de l'opération - Convention de mandat conclue entre la Ville et la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise - Avenant n°1 - Demandes de subventions

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 27 juin 2011, le Conseil Municipal a décidé la passation d'une convention de mandat entre la Ville et la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) afin de confier à cette dernière la réalisation des travaux de réhabilitation partielle d'un bâtiment situé 35-37, rue des ateliers à Dijon au titre de la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Dans ce cadre, les travaux initialement prévus ont nécessité des adaptations. En effet, la Ville souhaite prendre en charge l'ensemble des travaux relevant de la sécurité, de la structure du bâtiment et de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite afin de garantir la conformité du bâtiment. Cette évolution induit également une augmentation des prestations intellectuelles associées.

Par ailleurs, afin de préserver au mieux les intérêts de la Ville en cas de sinistre, la SPLAAD a été sollicitée afin de contracter une police d'assurance « dommages-ouvrage » et une police d'assurance « tous risques chantiers » dont le montant global est estimé à 40 000 €.

Ces évolutions conduisent à porter le montant total de l'opération de 950 000 € H.T. à un montant maximum de 1 366 800 € H.T. soit 1 626 852,80 € T.T.C.

La conclusion d'un avenant n°1 à la convention de mandat signée le 11 juillet 2012 est proposée.

Par ailleurs, des subventions sont susceptibles d'être accordées qu'il convient de solliciter au taux maximum.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - dans le cadre de l'opération « Ecocité Jardin des maraîchers » et de la relocalisation de l'espace autogéré des tanneries, donner votre accord aux modifications du programme de l'opération proposées ;

2 - décider de porter le montant de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération de 950 000 € H.T. à un montant maximum de 1 366 800 € H.T. soit 1 626 852,80 € T.T.C. ;

3 - approuver le projet d'avenant n°1 à la convention de mandat conclue entre la Ville et la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

4 - m'autoriser à signer l'avenant définitif ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;

5 - dire que le financement de l'opération sera assuré sur les crédits inscrits au budget 2012 et à inscrire au budget 2013 ;

6 - solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement de cette opération au taux maximum.

Rapport adopté à la majorité :

- pour : 44
- contre : 9